



Accusé de réception en préfecture
049-214903288-20201118-2020145-DE
Date de télétransmission : 23/11/2020
Date de réception préfecture : 23/11/2020

Ville de
SAUMUR

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020

N° 2020/145

Un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie :

Le 23 NOVEMBRE 2020

Présents : 32
Excusés : 2
(2 pouvoirs)
Absent : 1
En exercice : 35

Secrétaires de séance :

A. LELIEVRE et
F. SOURDEAU

Le mercredi dix-huit novembre deux mille vingt à dix-sept heures quinze, les membres du Conseil Municipal se sont réunis par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jackie GOULET, Maire, sur convocation faite par lui le douze novembre deux mille vingt.

Étaient présents : M. GOULET, Maire – MM. NERON N, NERON M, Mmes GUILLON, LIEBAULT, Maires Délégué(e)s – Mme LELIEVRE, M. GRAVOUEILLE, Mme LE COZ, M. PROD'HOMME, Mme FAURE, M. CARDET, Mme METIVIER, M. JOSSE, Adjoints – M. BIDAULT, Mmes BOURDIER, TAUGOURDEAU, M. COMBEAU, Mme GRIMA, MM. PIERRE, BRAEMS, Mme RIO, M. GUILMET, Mme LHOMMEDE, M. CHA, Mme COUBLANT, MM. RICOU, OLIVA, CHANDOUINEAU, Mmes SOURDEAU, VILLARME, M. HENRY, Mme LEMENACH, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme TUBIANA et M. HOUTIN ont respectivement donné pouvoir à MM. GOULET et NERON N.

Absente : Mme GODFRIN.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021 : DANS LA CONTINUITÉ DE 2020

La tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et ce depuis 1992.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires, ou R.O.B, est un document crucial qui éclaire les élus et citoyens sur la gestion de la Ville.

Depuis la Loi NOTRe, il convient dorénavant de présenter à l'assemblée délibérante les informations relatives aux conditions d'équilibre du budget 2021 : la présentation des engagements pluriannuels, du plan pluriannuel d'investissements ainsi que le plan pluriannuel de fonctionnement, la structure et la gestion de l'encours de dette permettront d'évaluer de manière prospective le niveau d'épargne brute, d'épargne nette et d'endettement à fin 2021.

De même, figurent dans ce ROB la structure des effectifs de la collectivité, la répartition hommes/femmes, les dépenses de personnel ainsi que la durée effective du travail dans la collectivité Saumuroise.

Ce document doit servir de base aux échanges lors du Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.). Il sera également transmis au Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et accessible sur le site de la Ville de Saumur à tout citoyen et ce dans un délai de quinze jours après la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires. Il aborde donc les principaux éléments du contexte économique et financier de la collectivité.

Ainsi ce document doit-il être la traduction fidèle, en matières budgétaire et financière, des orientations politiques de l'équipe municipale. L'écriture d'un projet municipal 2020-2026 chiffré et dont les services de la collectivité ont su s'emparer pour en faire une traduction opérationnelle permet donc à la fois de donner les orientations stratégiques du mandat et de planifier dès son début l'ensemble des projets à réaliser.

1 - Le contexte économique et financier

1.1 - Un contexte économique structurellement déprimé malgré des taux de croissance élevés en 2021

Après le choc initial de la crise sanitaire, la sortie du confinement au mois de mai, progressive et différente selon les pays, a entraîné partout un net rebond de l'activité. Pour autant, la durée et l'ampleur de ce rebond restent incertaines, comme l'évolution de la pandémie : preuve en est ce second confinement depuis la fin du mois d'octobre.

L'on observe que la levée du confinement en mai a mis en œuvre deux mécanismes : à très court terme, le retour au travail et le déblocage de l'épargne forcée des ménages, provoquant un rebond. À plus long terme, un second mécanisme résulte de l'impératif pour les entreprises d'assurer leur survie suite au choc de la crise sur leur bilan et alors que l'incertitude perdure, avec à la clé une baisse de l'investissement et une compression des coûts, notamment des effectifs.

Les projections économiques mondiales sont ainsi les suivantes : pour l'ensemble des pays hors OCDE, y compris la Chine, la croissance serait de 8,7% en 2021 après un recul de 3,6% en 2020. La Chine retrouverait une croissance du PIB de 7,9% en 2021, après 0,9% en 2020. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la croissance serait de 4,7% en 2021 après -5,9% en 2020.

Partout, la croissance cumulée sur 2020 et 2021 resterait sensiblement au-dessous de ses tendances antérieures. Cet écart ne serait pas comblé à l'horizon de nos perspectives à moyen terme.

Face à la crise, les soutiens publics sont inédits, posant aussi la question de leurs limites. Les banques centrales sont déjà confrontées au rendement décroissant des politiques monétaires et il est difficile de savoir jusqu'où elles pourront prendre en charge l'envolée des déficits publics faute de références passées comparables.

À noter également l'élection récente à la Présidence des États-Unis de Joe Biden, capable d'avoir des effets positifs sur l'économie française et notamment à travers la révision des accords commerciaux et des taxes sur les exportations françaises.

1.2. - Un rebond de la croissance de l'économie française en 2021

Le Ministère de l'Économie envisage un rebond du PIB de 8 % en 2021, « hors effet du plan de relance à venir ».

La reprise graduelle entamée mi-2020 se poursuivrait au cours de l'année 2021, soutenue par les mesures du gouvernement, précisant toutefois que le PIB en 2021 demeurerait inférieur d'environ 4 % à son niveau de 2019. Il s'agit de prévisions plus optimistes que celles du FMI (+7,3 %) ou de la Banque de France (+7 %).

La reprise serait portée par le dynamisme de la demande intérieure, avec un rebond de la consommation des ménages alimenté par la vigoureuse reprise de la consommation observée à partir du 11 mai, début du premier déconfinement, et par la résistance du pouvoir d'achat en grande partie préservée par les mesures de soutien prises par le gouvernement.

En revanche, l'investissement resterait plus sensiblement en retrait de son niveau antérieur, l'incertitude sur les perspectives financières et économiques continuant de peser. Une hausse de la croissance des investissements de 20 % est estimée, ces derniers restant nettement inférieurs à leur haut niveau de 2019.

Les échanges commerciaux se redresseraient, attendant une nette croissance des exportations en biens ainsi que des importations. À noter que le tourisme se redresserait plus partiellement, restant sur l'ensemble de l'année en deçà des niveaux de 2019, reflétant une persistance des incertitudes.

2 - Les finances locales dans l'incertitude

2.1. - Les mesures de soutien aux collectivités proposées dans la loi de finances rectificative n°3

Promulguée cet été, la troisième loi de finances rectificative a mis en place une « clause de sauvegarde » pour les communes et les intercommunalités qui sont confrontées cette année à une réduction significative de leurs recettes fiscales et domaniales.

Le dispositif agissant de façon globale, les pertes de recettes (taxes, produit des services...) pourraient finalement être compensées par la progression des impôts locaux (mais nous n'avons pas à ce jour reçu de notification de la part de l'État mentionnant un plafond).

La loi de finances rectificative vient majorer la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à destination des collectivités du bloc communal à hauteur d'un milliard d'euros supplémentaire. Il s'agit d'aider les collectivités à s'engager dans des projets locaux. Dans la pratique, l'enveloppe supplémentaire de DSIL est destinée à soutenir des projets autour de la résilience sanitaire, de la transition écologique et de la rénovation du patrimoine public.

2.2 – La Loi de Finances 2021

Il n'est pas prévu de reconduction en 2021 de la « clause de sauvegarde » en faveur du bloc communal. Au total, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2021 ne met en place aucun nouveau dispositif d'aide.

Malgré la crise qui touche les finances publiques, l'État accordera en 2021 le même montant de dotation globale de fonctionnement (DGF) que cette année, conformément aux engagements pris par l'exécutif en début de mandat. À l'intérieur de l'enveloppe, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) doivent augmenter chacune de 90 millions d'euros, exactement comme en 2020.

S'agissant des dotations destinées à l'investissement local, le gouvernement joue là aussi la carte de la stabilité en 2021. 150 millions d'euros sont inscrits pour le financement de la dotation politique de la ville (DPV). Quant à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), elles doivent s'élever respectivement à 1,046 milliard et 570 millions d'euros l'an prochain.

2.3 – Les incidences sur la politique locale

De manière générale, nos orientations budgétaires doivent prendre en compte ce climat économique incertain en activant deux leviers : la réduction des charges de fonctionnement, qu'il faut poursuivre, et le maintien d'un investissement public à un haut niveau pour participer avec force à la relance et préserver le tissu économique local.

Ainsi, notre masse salariale restera stable à 16,4 M € comme en 2020, fidèle aux engagements pris.

Les efforts sur les charges à caractère général se poursuivront, notamment grâce à une mobilisation de tous les services de la Ville de Saumur pour respecter le cadrage budgétaire imposé pour l'année 2021, mais aussi pour mener à bien la réduction des consommations énergétiques. De ce point de vue, l'objectif à atteindre demeure une réduction de 5% des kilowattheures.

Les subventions allouées au mouvement associatif saumurois seront à hauteur de 1,7 M€.

2.4 – Des investissements à la hauteur du développement communal :

L'équipe municipale élue en juin dernier a présenté aux Saumuroises et aux Saumurois un programme ambitieux composé de 80 projets pour 80 millions d'euros d'investissement brut en 6 ans. Ce premier rapport d'orientations budgétaires du mandat vient ainsi concrétiser cette vision politique et la traduire dans une stratégie financière de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi ce document reprend-t-il les grands axes définis par la municipalité et les actions et investissements mis en œuvre dès 2021 pour chacun d'entre eux :

- L'écologie, fil rouge de l'action municipale ;
- Les cinq priorités : l'éducation ; le sport ; l'économie, le commerce et l'emploi ; le cadre de vie ; les solidarités. Dans ces cinq priorités se retrouvent les trois grands chantiers du mandat : le projet « bords de Loire », le plan vélo et le projet en matière d'attractivité culturelle.

Écologie, développement durable, transition énergétique

L'écologie, le développement durable et la transition énergétique demeurent le fil rouge des politiques de la Ville. Déclinée sur tous les sujets, l'exigence écologique apparaît aussi bien dans le plan global de fonctionnement, notamment comme levier majeur pour parvenir à réduire nos charges à caractère général, que dans le plan d'investissement.

- La Ville poursuivra ainsi ses efforts sur l'isolation des bâtiments publics (écoles, monuments historiques, équipements sportifs...) avec pour chaque rénovation importante un objectif de baisse de 30% de la consommation énergétique du bâtiment. De même, le remplacement progressif des véhicules diesel par des véhicules électriques continuera, en parallèle d'une réduction du nombre global de véhicules disponibles pour parvenir au total, en 2026, à la suppression de 20% du parc automobile polluant de la Ville.
- À travers son Centre communal d'action sociale, la Ville maintient sa politique en matière de lutte contre la précarité énergétique, volet écologique d'une politique plus globale de lutte contre les différentes formes de précarité (financière, alimentaire, de santé, de mobilité) : c'est via un dispositif de micro crédit social personnel et un dispositif de diagnostic et suivi des travaux d'isolation que plus de 2 000 saumurois ont pu réduire leur consommation énergétique et leur facture. Ce nombre doit être porté à 4 000 d'ici la fin du mandat.
- En instaurant à partir de la saison 2021 le « 1 euro écologie » sur les tarifs d'entrée au Château de Saumur, la Ville de Saumur met en œuvre une action de sensibilisation du public mais aussi se donne la possibilité de dégager de nouvelles marges de manœuvres afin de financer des projets écologiques. C'est au moins 525 000 euros qui devraient ainsi entrer en recettes supplémentaires sur le mandat et réinvestis à la faveur de projets environnementaux.
- Avec l'appui de la Société Publique Locale Saumur Agglopropreté, un important travail de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets sera engagé en 2021 sur tout le territoire du Saumurois. L'éco-exemplarité de la collectivité va elle aussi faire l'objet d'un travail soutenu, par exemple via la réduction des déchets sur les manifestations sportives ou culturelles.
- C'est enfin par le soutien, l'accompagnement et la facilitation de projets environnementaux initiés par le secteur privé que la collectivité souhaite renforcer son action écologique. La réalisation prochaine d'un parc photovoltaïque de dix hectares, sur le site d'une ancienne déchèterie boulevard de la Marne, peut être citée en exemple de cet accompagnement fort et particulièrement volontaire.

Éducation, Enfance, Jeunesse

Le précédent mandat a permis, grâce à une politique ambitieuse en matière d'éducation, de réaliser un grand nombre de rénovations, modernisations et mises aux normes de nos infrastructures scolaires (école Maremaillette, école du Dolmen, etc...). Ce nouveau mandat doit poursuivre cette dynamique et continuer l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des équipes pédagogiques. Si un tel projet passe par des investissements bâtimentaires (rénovation, réduction de la consommation énergétique des bâtiments, rationalisation du patrimoine bâti...), la Ville de Saumur maintient également une attention toute particulière sur les enjeux pédagogiques : insertion des enfants en situation de handicap, développement et accès au numérique, apprentissage par l'alimentation, sensibilisation aux sujets environnementaux (réduction des déchets, réduction du gaspillage alimentaire, etc...), accès au sport et à la culture...

Ainsi, en 2021, la Ville de Saumur :

- poursuivra la modernisation des salles de classes de l'école Petit Poucet ;
- lancera l'étude pour la rénovation et l'extension de l'école Millocheau (travaux à partir de 2022). Ces travaux incluant un volet environnemental (notamment en matière d'isolation), ils feront l'objet d'un temps particulier d'information et de participation des élèves et de leurs parents, conformément au projet de la municipalité et afin de les sensibiliser aux enjeux environnementaux ;
- lancera la réflexion sur les deux regroupements d'écoles : d'une part Charles Perrault et Petit Poucet, d'autre part Arche Dorée et Récollets.
- réalisera l'isolation et l'étanchéité des préfabriqués de l'école des Hautes Vignes (Saint-Hilaire-Saint-Florent) ;
- rénovera l'accueil de loisirs sans hébergement du Petit Souper (Saint-Hilaire-Saint-Florent) ;
- poursuivra la réalisation de la crèche dans la résidence Chanzy ;
- commencera l'installation d'aires de jeux, notamment en cœur de ville.

Sports

Le sport demeure l'une des clés du bien-être individuel et collectif. La Ville de Saumur souhaite lui donner une attention toute particulière en priorisant deux actions : le sport pour tous et la mise à niveau de nos installations sportives.

Ainsi, en matière d'équipements, la Ville de Saumur en 2021 :

- rénovera les vestiaires et l'accès au stade Chantemerle (Bagneux) ;
- modernisera l'éclairage des terrains du complexe sportif des Rives du Thouet ;
- modernisera l'éclairage des terrains du complexe sportif de Saint-Lambert-des-Levés ;
- réalisera les aménagements urbains nécessaires au passage de la Route européenne d'Artagnan ;
- poursuivra et finalisera l'étude sur la future Maison des sports de combats.

Aussi, en matière de sport pour tous, la Ville de Saumur :

- engagera la révision des critères d'attribution de subventions pour y ajouter, à budget constant, de nouveaux critères en matière de handisport et sport adapté, de sport-santé, de sport pour tous, d'écologie et d'inclusion sociale ;
- mettra en place un programme d'animations sportives sur le modèle des Effervescences.

Économie, commerce, attractivité

Si le développement économique est une compétence communautaire qui fait l'objet de directives politiques fortes dans tous les secteurs (industrie ; commerce, artisanat et tertiaire ; tourisme et patrimoine ; agriculture ; emploi, formation et insertion), la Ville de Saumur a son rôle à jouer eu égard à son poids économique global sur le territoire et à sa fonction de locomotive. De ce point de vue, la poursuite du programme Action Cœur de Ville et du dispositif Anjou Cœur de Ville constituent deux leviers majeurs. Ainsi, en 2021, la Ville de Saumur :

- dans le cadre du NPNRU, engagera la création d'un espace dévolu au secteur tertiaire ;

- engagera la rénovation de logements dans le cœur de ville avec le dispositif Anjou Cœur de Ville ;
- rénovera un local commercial au Chemin Vert et poursuivra la modernisation des Halles Saint-Pierre ;
- poursuivra une politique volontaire de valorisation du patrimoine dans une perspective d'attractivité touristique et économique, notamment via la rénovation du Temple protestant ; l'étude pour la rénovation et le réaménagement de la billetterie-boutique et du ranch du Château ; la création d'un espace de séminaire dans l'ancienne abbatale du Château ; la préparation des travaux à venir sur l'église des Ardilliers. D'un point de vue culturel, 2021 marquera aussi la création du « OFF » des Journées du Patrimoine avec une semaine entière consacrée à la découverte et à la valorisation du patrimoine saumurois, notamment pour le jeune public ;
- poursuivra le réaménagement du quartier de la Croix Verte dans l'optique de l'ouverture en septembre 2021 du nouveau Pôle universitaire ;
- poursuivra le réaménagement du cœur de ville avec la rue Molière, l'automatisation des bornes d'accès à l'axe Roosevelt-Bilange et la sonorisation du centre-ville.

Cadre de vie, aménagement urbain, plan vélo

Consciente que la qualité de vie saumuroise est un atout pour la population et pour l'attractivité du territoire, la collectivité fait progresser sensiblement en 2021 ses investissements en matière d'aménagement urbain, de voirie ou encore de circulations douces. Il s'agit notamment d'accélérer le rythme de rénovation des voiries, en parallèle des grands aménagements urbains, et de permettre rapidement une nette amélioration de leur qualité sur l'ensemble du territoire de la ville. C'est pourquoi la Ville de Saumur, en 2021 :

- finalisera le réaménagement du Jardin des Plantes, véritable écrin de verdure au cœur du centre-ville ;
- engagera une étude sur le réaménagement des jardins aux abords du Château, avec la participation d'étudiants spécialisés dans le domaine paysager ;
- poursuivra le réaménagement de la rue Ackerman-Palustre (Saint-Hilaire-Saint-Florent) ;
- poursuivra la rénovation du centre-bourg de Saint-Lambert-des-Levées avec la requalification de l'avenue de la Croix-de-Guerre (Saint-Lambert-des-Levées) ;
- engagera l'étude pour la rénovation des rues commerçantes du quartier Saint-Jean ;
- commencera les premiers travaux du projet « bords de Loire » sur le secteur des rues Gambetta, Chanzy et Carabiniers de Monsieur. Plus globalement, le futur projet d'aménagement des bords de Loire fera l'objet, en fin d'année 2020, d'une pré-consultation de la population afin d'affiner les enjeux et d'appréhender tous les usages de cet espace en cœur de ville ;
- poursuivra, sous la coordination de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, la mise en œuvre du NPNRU (aménagement urbain, bâtiment municipal pour accueillir la SCOPE) ;
- doublera le budget consacré à la rénovation des voiries, pour lui faire atteindre 1 million d'euros dont 150 000 euros consacrés au plan vélo et, pour 2021, 240 000 euros consacrés à la rue Bedouet (Saint-Hilaire-Saint-Florent). De ce point de vue, l'aménagement de pistes cyclables est une priorité et doit être une exigence impérieuse dans chaque investissement urbain, comme elle l'est depuis plusieurs mois avec des réalisations concrètes (rue Lamartine, avenue Foch, etc...) ;
- poursuivra l'aménagement de la ZAC Vaulanglais-Noirettes (Bagneux).



Solidarités

Le développement de notre ville au travers notamment de son développement économique doit systématiquement signifier une plus-value pour l'ensemble de la population. À la création de richesses collectives doit impérativement correspondre une redistribution juste et équitable. C'est pourquoi les politiques de solidarité sont et demeurent au cœur de notre action, notamment grâce au Centre Communal d'action sociale, pilote de cette politique. Ainsi la Ville de Saumur axera-t-elle en 2021 son action sur au moins trois volets : la lutte contre les différentes formes de précarité (énergétique, financière, alimentaire, de santé, de mobilités) ; l'égalité d'accès aux soins ; l'accessibilité des bâtiments. Pour 2021, la Ville de Saumur :

- modifiera les accès à l'Hôtel de Ville pour le rendre parfaitement accessible aux personnes à mobilité réduite, notamment grâce à la création d'un ascenseur desservant la mairie ancienne (salle Molière, salle des Mariages, salle du Conseil) ;
- finalisera la création d'une maison pluridisciplinaire de santé au Chemin Vert et engagera, avec Saumur Habitat, une réflexion sur l'installation d'une maison pluridisciplinaire de santé au nord de la ville ;
- maintiendra le financement de son Centre communal d'action sociale, chargé avec l'Espace Jacques Percereau de renforcer les actions de lutte contre les différentes formes de précarité.

3 - Les conséquences du projet de loi de finances 2021 sur nos dépenses et recettes

Dotations de l'Etat

| | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------------------------|-------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| DOTATIONS GLOBALES | | 9 836 929 | 9 546 091 | 9 051 941 | 8 219 822 | 8 220 195 | 8 537 550 | 8 641 362 | 8 641 864 | 8 635 110 |
| Dont | D.G.F | 6 949 250 | 6 653 846 | 6 065 123 | 5 394 707 | 5 020 099 | 5 072 340 | 5 032 612 | 4 940 869 | 4 940 000 |
| | D.S.U | 1 399 971 | 1 418 171 | 1 430 935 | 1 445 244 | 1 592 209 | 1 690 987 | 1 769 992 | 1 844 665 | 1 845 000 |

Evolution des bases fiscales et des produits 2013-2021

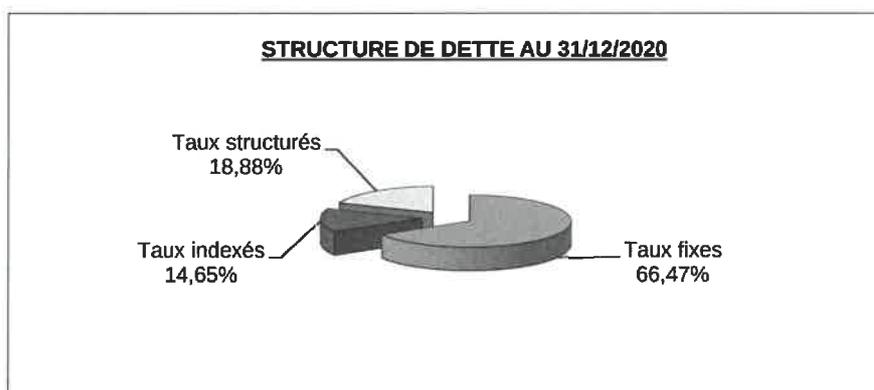
| Taux 2013-2016 | Taux 2017 | Taxes | Bases | | | | | | | | |
|-------------------|--------------|-----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|
| | | | 2013 Réalisé | 2014 Réalisé | 2015 Réalisé | 2016 Réalisé | 2017 Réalisé | 2018 Réalisé | 2019 Réalisé | 2020 Notifié | 2021 Estimé |
| 17,72% | 17,62% | Taxe Habitation | 36 213 859 | 36 088 408 | 38 224 479 | 36 204 561 | 36 742 059 | 37 324 467 | 38 330 903 | (*) | (*) |
| 25,89% | 25,41% | Taxe Foncier bâti | 32 042 434 | 32 406 143 | 32 972 450 | 33 043 325 | 33 089 394 | 33 677 679 | 34 245 763 | 34 708 000 | 35 055 080 |
| 49,43% | 49,16% | Taxe Foncier non bâti | 515 437 | 523 448 | 538 143 | 539 913 | 538 886 | 548 769 | 562 386 | 566 800 | 572 468 |

(*) Depuis 2020 en raison de la réforme de la Taxe d'Habitation les bases ne sont plus communiquées, seules les prévisions de produit le sont.

| Taxes | Produits | | | | | | | | | |
|-----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--|
| | 2013 Réalisé | 2014 Réalisé | 2015 Réalisé | 2016 Réalisé | 2017 Réalisé | 2018 Réalisé | 2019 Réalisé | 2020 Notifié | 2021 Estimé | |
| Taxe Habitation | 6 417 096 | 6 394 866 | 6 773 378 | 6 415 448 | 6 473 950 | 6 576 787 | 6 753 612 | 6 837 265,00 | 6 898 800 | |
| Taxe Foncier bâti | 8 295 786 | 8 389 950 | 8 536 567 | 8 554 917 | 8 408 321 | 8 558 786 | 8 704 179 | 8 819 303,00 | 8 907 500 | |
| Taxe Foncier non bâti | 254 781 | 258 740 | 266 004 | 266 879 | 264 916 | 269 775 | 276 469 | 278 639,00 | 281 500 | |
| Rôles complémentaires | 49 080 | 71 697 | 73 712 | 19 762 | 55 732 | 66 937 | 50 143 | | | |
| TOTAUX | 15 016 743 | 15 115 253 | 15 649 661 | 15 257 006 | 15 202 919 | 15 472 285 | 15 784 403 | 15 935 207 | 16 087 800 | |

4 – La structure de la dette

| Type de taux | CRD au 31/12/2020 | % |
|-----------------|----------------------|--------|
| Taux fixes | 22 280 406,10 | 66,47% |
| Taux indexés | 4 910 480,39 | 14,65% |
| Taux structurés | 6 326 906,57 | 18,88% |
| Encours total | 33 517 793,06 | |



5 - Ressources humaines : éléments essentiels

- Au 1er octobre 2020, les effectifs des emplois permanents étaient pour la Ville et le C.C.A.S. de 457 (agents titulaires et contractuels, hors contrats aidés et contrats ponctuels).

Pour rappel, les effectifs des emplois permanents Ville et CCAS étaient au 30 octobre 2019 de 469, au 30 octobre 2018 de 446, au 30 octobre 2017 de 457 agents et au 31 décembre 2015, de 501.

- La répartition par filière montre qu'environ 70% des effectifs relèvent des filières technique et administrative. Ce pourcentage reste toujours stable au regard des effectifs globaux.
- Par ailleurs, plus de 78 % des agents permanents salariés de la Ville étaient à temps complet (84 % en 2018). Les recrutements à temps non complet sont plus nombreux et le travail à temps partiel à la demande des agents est toujours accepté (sauf sur la quotité à 80% quand la demande n'est pas de droit).

- En matière de répartition par classe d'âge, on note :

| Tranches d'âges | Nbre d'hommes | Nbre de femmes | Nbre d'agents |
|-----------------|---------------|----------------|---------------|
| De 20 à 29 ans | 9 | 21 | 30 |
| De 30 à 39 ans | 20 | 42 | 62 |
| De 40 à 49 ans | 61 | 102 | 163 |
| De 50 à 55 ans | 32 | 68 | 100 |
| De 56 à 59 ans | 25 | 43 | 68 |
| 60 ans et plus | 15 | 19 | 34 |
| Total | 162 | 295 | 457 |

On note que

- 6,78 % des agents avaient entre 20 et 29 ans en 2017 – en 2019, ce sont 7,88 % des agents qui sont dans cette tranche d'âge ; il y a donc un léger rajeunissement des effectifs suite à des vagues importantes de départ en retraite ces 2 dernières années
- 15,75 % des agents avaient entre 30 et 39 ans en 2017 (14,3 % en 2018). Avec 15,77% en 2019, cette tranche d'âge est stable dans les effectifs.
- 37,41 % des agents avaient entre 40 et 49 ans en 2017 (38,11 % en 2018). Avec 33,68 % en 2019, cette tranche est en nette diminution du fait du passage au-delà de 50 ans de nombreux agents entre 2018 et 2019 (voir ci-dessous)
- 40 % des agents avaient plus de 50 ans (dont 29 ont plus de 60) en 2017. En 2018, ils représentaient 41,70 % des effectifs (dont 34 agents ont plus de 60 ans). En 2019, l'augmentation a continué pour atteindre 42,64 % des effectifs. La Ville continue donc de voir sa moyenne d'âge augmenter malgré 21 recrutements de jeunes agents de moins de 30 ans en 2019.

Globalement, la Ville de Saumur présente toujours une moyenne d'âge plus élevée que la moyenne nationale et cette tendance se confirme.

Cette donnée est particulièrement importante puisqu'elle implique :

- des dispositions particulières à prendre, liées à l'apparition de maladies professionnelles et de troubles musculo-squelettiques dans certains métiers (petite enfance, services techniques, accompagnement des personnes âgées...). A noter sur ce point que les enveloppes d'investissement annuelles dédiées à l'adaptation des matériels de travail évitant l'apparition de troubles musculo-squelettiques dans l'ensemble des services municipaux sont reconduites.
Ex : casques téléphoniques pour les postes administratifs, souris ergonomiques, sièges adaptés, matériels techniques portés au dos plutôt qu'aux bras... ;
- d'avoir une politique volontariste de recrutement de jeunes professionnels permettant une mixité des équipes et un turn-over sur les tâches « de force » à effectuer (les recrutements récents notamment pour le Centre technique municipal sont orientés en ce sens) ;
- de suivre de près, avec le pôle santé au travail de la Direction des ressources humaines, les agents dont la situation médicale nécessite un aménagement des postes de travail ;

- de mettre en place des actions volontaristes de prévention des risques professionnels, notamment par le biais des travaux menés au sein même des services, sur leurs Documents Uniques ;
- d'anticiper des reclassements professionnels devenus nécessaires par une politique forte de bilans de compétences financés par la collectivité et de formations professionnelles en découlant.

Répartition par catégories :

- Les effectifs permanents de la Ville de Saumur et du C.C.A.S. se répartissent par ailleurs de la manière suivante :
- Catégorie A : 11,94 % (la moyenne FPT se situe à 9 % - toutefois, le chiffre 2019, pour la Ville et le CCAS, d'agents de catégorie A en forte hausse est artificiel puisqu'il est dû au recrutement des médecins de la Maison médicale de santé du CCAS)
- Catégorie B : 10 % (moyenne FPT : 15 %)
- Catégorie C : 78 % (moyenne FPT : 76 %)

Emploi de travailleurs handicapés

Le taux d'emploi de travailleurs handicapés ou autres contrats assimilés est le suivant :

| | 31/12/2015 | 31/12/16 | 31/12/17 | 31/12/18 | 31/12/19 | 31/12/20 (prévision) |
|-------|------------|----------|----------|----------|----------|----------------------|
| Ville | 7,50 % | 7,27 % | 7,95 % | 7,85 % | 7,59% | 6,32% |
| CCAS | 8,30 % | 7,03 % | 5,45 %* | 5,66 %* | 6,25% | 4,17% |

(*nombre de personnes concernées toutefois conforme aux exigences réglementaires)

La Ville de Saumur respecte son obligation d'emploi, mais le taux a chuté pour le CCAS, notamment suite à plusieurs départs à la retraite d'agents en 2019 et 2020.

Les chiffres pour la Ville de Saumur sont aussi fragiles et doivent donner lieu à une politique volontariste de recrutement et de sensibilisation auprès des agents, afin qu'ils acceptent de s'engager dans des démarches de reconnaissance de pathologies reconnues au titre du handicap.

Évolution de la masse salariale (Budget principal Ville)

(emplois permanents et non permanents)

| 2014 rappel | 2015 rappel | BP 2017 | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 | BP 2021 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|--------------|
| 17 395 579 € | 17 161 442 € | 16 802 000 € | 17 000 000 € | 16 711 000 € | 16 640 000€ | 16 429 000 € |
| | | | * | * | * | *(1) |

* (+ 700 000 € de coût estimé des services communs remboursés à l'agglomération : marchés / courrier / SI)

(1) + 93 000 € (conventions de prestation de service)

L'effort conséquent et constant réalisé pour contenir la masse salariale de la Ville est maintenu et continue de porter ses fruits. Il résulte :

- de la poursuite de la réorganisation constante des services municipaux lors de chaque changement à intervenir ;
- de la limitation à 0,8 % de l'impact du GVT (évolution des carrières) sur les effectifs municipaux.

En outre, le BP 2020 avait aussi intégré les crédits pour l'intégration de la réforme du RIFSEEP (régime indemnitaire des agents) avec une hausse significative des régimes indemnitaires des agents de catégorie C et de ceux qui occupent des postes avec fortes sujétions (horaires décalés, publics difficiles ou fragiles...). Le coût pour la Ville en 2020 a été de 103 000 €.

Cette intégration s'est donc faite sans hausse significative de la masse salariale globale du fait des économies qui ont été réalisées par ailleurs sur l'année.

Pour 2021, les orientations budgétaires prévoient notamment :

- de mettre en place pour tous les agents municipaux, une participation mutuelle « prévoyance » pour un montant total de 41 000 € (8€ par mois et par agent)
- de parvenir à optimiser la masse salariale dans certains services (relations internationales, secrétariat du Maire, Petite enfance) ;
- le transfert des services du Centre social Jacques Percereau et du Programme de Réussite Éducative au CCAS ;
- de maintenir les efforts sur les moyens humains dédiés à l'attractivité touristique de Saumur (Château de Saumur, saisonniers supplémentaires pour le Centre technique municipal, etc...).

Enfin, il est à noter qu'en 2020, les dépenses spécifiques nouvelles suivantes se sont ajoutées aux dépenses prévues :

- **les dépenses liées au Covid-19 :**
 - > **81 491,08 euros** pour la Ville et le CCAS **pour les équipements sanitaires** (gel, masques, équipements spécifiques, etc.)
 - > **24 629,50 euros pour la communication** (signalétique gestes barrières, signalétique port du masque obligatoire, développement de la plateforme SaumurEnAction, etc.)
 - > **88 000 euros** (dont 10 148 € pour la mise en place du centre médical covid à l'Espace Percereau et 20 680 € pour la mise en place du drive Covid)
 - > **242 455,65 euros de pertes de recettes** au Château de Saumur
 - > **135 000 euros de pertes de recettes liées aux aides indirectes pour les commerces** (suppression droits de terrasse, suppression de la TLPE durant les mois de fermeture, suppression des droits de place pour les dispositifs sur le domaine public, baisse de 50% des loyers commerciaux sur la durée de la fermeture).
 - > **66 088,96 euros de pertes de recettes de stationnement**
 - > d'autres dépenses non encore tout à fait évaluées à ce jour ; mais déjà **un total de près de 637 665 €.**

- dans le cadre du risque nucléaire - Commandes de comprimés d'iodes à destination des agents et des usagers du service public et de mallettes spécifiques en cas d'alerte : 6 319,48 € - à noter que l'achat des comprimés d'iode est remboursé par l'État.

Conclusion

In fine, ce premier rapport d'orientations budgétaires du mandat :

- s'inscrit pleinement dans la lignée des objectifs assignés depuis 2017 en matière de réduction des charges de fonctionnement et de hausse de l'investissement, grâce à un effort constant d'organisation, de structuration et de rationalisation mené par l'ensemble des services ;
- traduit dans une stratégie budgétaire cohérente et raisonnable les éléments programmatiques portés par l'équipe élue en juin dernier. De ce point de vue, les choix politiques sont clairement explicités : il s'agit de rendre un meilleur service public aux Saumuroises et aux Saumurois, qu'il s'agisse d'éducation, de sport, de solidarité ou encore de cadre de vie, en veillant à demeurer dans le champ des compétences communales ;
- n'affiche pas de nouvelle diminution majeure de la dette : les efforts de désendettement fournis durant le précédent mandat et la réduction constante des charges de fonctionnement permettent à la collectivité de répondre à l'exigence de maintenir un haut niveau d'investissement public pour assurer la relance, soutenir le tissu économique local et continuer la modernisation de la Ville – à un moment où les villes moyennes ont indéniablement une carte à jouer pour attirer de nouvelles populations et, avec elles, de nouvelles entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal PREND ACTE.



Pour extrait conforme,
Le Maire de la Ville de Saumur,


Jackie GOULET